

FICHE - Prêt de matériel logistique

A déposer au Service Vie Associative – Espace Rabelais Digue St Jacques Chinon ou
par mail nrobin@ville-chinon.com

Nom de l'Association

Nom et date de la manifestation

Nom et adresse de la personne responsable :

N° de Tél. :


Mail :

Nbre de spectateurs attendus :

Date d'utilisation :

Lieu de l'utilisation :

Type de matériel	Qté sollicitée	Qté disponible	Avis
Stand parapluie (3 x 3 m)			
Stand parapluie (6m/3m)			
Poids de lestage pour les stands			
Côtés 3m			
Tables avec tréteaux (2m)			
Tables avec tréteaux (2m50)			
Tables avec tréteaux (3m)			
Tables avec tréteaux (3m50)			
Tréteaux			
Bancs correspondants aux tables (2m)			
Bancs correspondants aux tables (3m)			
Bancs correspondants aux tables (3m50)			
Chaises coque			
Barrières (2m)			
Grilles d'exposition (2m x 1m)			
Autres à préciser (podium – container)			

 Les stands 3X3 ou 3X6 sont à monter / démonter le jour même et sécuriser dans un endroit clos. Ils devront **être rendus secs** et dans l'état initial. En cas de dégradation ou de vol de matériel, **il vous sera facturé**.

Fait à Chinon, le
L'Intéressé(e),

Visa de l'Elu ou d'un Technicien:

Cadre réservé à l'Administration

L'enlèvement du matériel aura lieu le:

La restitution aura lieu entre le :



Suite à votre demande, vous serez contacté pour envisager avec vous les modalités d'enlèvement et de restitution du matériel

Le demandeur est tenu de venir chercher et d'enlever le matériel par ses propres moyens :
Au Centre Technique Communautaire – Rue de la Toue – 37420 SAVIGNY EN VERON – 02.47.58.43.38

OU selon les disponibilités

CONDITIONS GÉNÉRALES D'AIDE TECHNIQUE :

- Aucune aide technique ne sera consentie sur le domaine public si une décision administrative n'a pas été préalablement faite et accordée par la Ville.
- La Ville de Chinon ne dispose pas de sonorisation et lumières.
- Le matériel livré ou installé par les services est placé sous la responsabilité de l'organisateur. Il est demandé à l'organisateur de souscrire une assurance pour garantir la Ville en cas de dommage causé à ce matériel.
- Le matériel devra être restitué nettoyé, propre et stocké dans les mêmes conditions que lors de la réception. Les sites devront être rendus en parfait état.
- Toute modification réalisée sur des structures, matériel ou montages réalisés par les Services Techniques est interdite.
- Tout matériel perdu ou détérioré sera chiffré et remplacé à l'identique neuf par l'organisateur.
- Tout matériel enlevé dans nos dépôts devra être restitué dans les délais impartis.
- En cas d'obligation (impérative), la Ville de Chinon se réserve le droit d'annuler son aide, sans condition ni recours par l'organisateur.

L'acceptation du dossier n'induit pas automatiquement la mise à disposition des installations techniques et du matériel par la ville de Chinon.

RACCORDEMENTS ELECTRIQUES

DELEGATION ESPACES PUBLICS - DIVISION ECLAIRAGE PUBLIC

Rappel : cette fiche technique ne concerne que les raccordements électriques sur le domaine public. Pour tout événement à l'intérieur d'un bâtiment, contactez la Ville de Chinon.

Conditions générales d'aide technique : Nous vous rappelons que toute installation électrique temporaire sur un espace public doit être conforme aux textes réglementaires et aux normes en vigueur.

- Une évaluation erronée des puissances électriques mises en jeu conduira à des câbles mal dimensionnés et à des protections électriques inadaptées, avec comme conséquence le retrait d'agrément pour l'événement.
- Le contrôle électrique des installations reste à la charge de l'organisateur, il doit être réalisé par un organisme agréé. Les équipements de sécurité (extincteurs) doivent être fournis et posés par l'organisateur.
- Les horaires de mise à disposition du branchement électrique devront être précisés, faute de quoi, les horaires de l'événement seront les seuls valables. Il pourra vous être demandé de déplacer vos installations en fonction des possibilités de branchement électrique.

BRANCHEMENT ELECTRIQUE EDF : OUI NON
220 V : OUI NON
380 V : OUI NON

Puissance nécessaire : KW Ampères

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES :

Une connaissance précise de vos besoins nous est indispensable pour assurer le déroulement de votre événement dans les meilleures conditions techniques possibles.

A cet égard, nous vous remercions par avance de bien vouloir apporter tous vos soins dans :

La **précision du plan joint.**

L'implantation des besoins électriques sur ce plan.

Le descriptif de vos appareils électriques